

Audit – Bureau de Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESIDENCE DE LA SAINTE FAMILLE DE TEILLE

Association

Siège social : 67 rue de la Clavellerie
44440 TEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESIDENCE DE LA SAINTE FAMILLE DE TEILLE

Association
Siège : 67 rue de la Clavellerie
44440 TEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESIDENCE DE LA SAINTE FAMILLE DE TEILLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESIDENCE DE LA SAINTE FAMILLE DE TEILLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 19 juin 2026,

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Christine BLANLOEIL

✓ Certifié par  you sign

Christine BLANLOEIL

COMPTES ANNUELS

-

EXERCICE CLOS LE

31 DÉCEMBRE 2025

Compte de résultat

	31/12/25	31/12/24	Abs.(M)	Abs.(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et de services	114 589	111 951	2 638	2,36
Ventes de biens				
Ventes de prestations services	114 589	111 951	2 638	2,36
Produits de tiers financeurs	4 137 659	3 886 361	251 299	6,47
Concours publics et subventions d'exploitation	4 057 195	3 861 536	195 659	5,07
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom				
Ressources liées à la générosité du public	80 465	24 825	55 639	224,12
Contributions financières				
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	2 383	57 001	-54 618	-95,82
Utilisation des fonds dédiés	798	11 399	-10 601	-93,00
Autres produits	3 962	19 815	-15 853	-80,00
Total I	4 259 391	4 086 526	172 865	4,23
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes	822 538	1 104 062	-281 524	-25,50
Aides financières	1 324		1 324	
Impôts, taxes et versements assimilés	233 526	216 388	17 139	7,92
Salaires et traitements	2 047 788	1 833 868	213 920	11,66
Charges sociales	767 571	698 779	68 792	9,84
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	426 329	452 755	-26 426	-5,84
Dotations aux provisions	23 389	25 244	-1 855	-7,35
Reports en fonds dédiés	798	11 399	-10 601	-93,00
Autres charges	5 159	17 324	-12 165	-70,22
Total II	4 328 422	4 359 818	-31 396	-0,72
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-69 031	-273 292	204 261	-74,74
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés	11 838	14 821	-2 983	-20,13
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de				
Différences positives de change				
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla				
Total III	11 838	14 821	-2 983	-20,13
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi				
Intérêts et charges assimilées	27 948	31 245	-3 298	-10,55
Différences négatives de change				
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla				
Total IV	27 948	31 245	-3 298	-10,55
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-16 110	-16 425	315	-1,92
3. RESULTAT COURANT avant imp	-85 141	-289 717	204 576	-70,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises provisions, dép., et transferts de charg		60 960	-60 960	-100,00
Total V		60 960	-60 960	-100,00

Compte de résultat

	31/12/25	31/12/24	Abs.(M)	Abs.(%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		100	-100	-100,00
Sur opérations en capital		19 739	-19 739	-100,00
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi				
Total VI		19 839	-19 839	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-		41 121	-41 121	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 389	2 628	1 761	67,01
Total des produits (I + III + V)	4 271 229	4 162 306	108 922	2,62
Total des charges ((II + IV + VI + VII	4 360 759	4 413 530	-52 771	-1,20
EXCEDENT OU DEFICIT	-89 530	-251 224	161 694	-64,36
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	30 475	22 980	7 494	11 019
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	550 904	68 496	482 408	489 194
Constructions	8 493 564	5 855 566	2 637 998	2 812 338
Installations techniques, matériel et outillage	1 288 543	936 978	351 565	406 995
Autres immobilisations corporelles	205 619	150 151	55 468	60 238
Immob. en cours / Avances et acomptes	44 411		44 411	10 407
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	10 613 516	7 034 171	3 579 345	3 790 190
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	321 956		321 956	248 952
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	48 606		48 606	62 124
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	852 142		852 142	813 502
Charges constatées d'avance	23 852		23 852	10 209
Total II	1 246 556		1 246 556	1 134 787
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 860 072	7 034 171	4 825 901	4 924 978

 Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 108 669	1 108 669
Première situation nette établie	460 141	460 141
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	648 528	648 528
Fonds propres avec droit de reprise	1 032 503	1 047 967
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	1 032 503	1 047 967
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 009 319	846 682
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 009 319	846 682
Autres réserves		
Report à nouveau	-882 582	-484 185
Excédent ou déficit de l'exercice	-89 530	-251 224
Situation nette (sous-total)	2 178 379	2 267 909
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	278 013	329 756
Provisions réglementées	97 632	97 632
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	2 554 023	2 695 297
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	12 197	11 399
Total II	12 197	11 399
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 028	4 410
Provisions pour charges	178 886	155 497
Total III	180 914	159 907
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	1 391 986	1 460 603
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 391 986	1 460 603
Emprunts et dettes financières diverses	48 733	37 214
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 231	131 411
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	472 224	405 256
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 270	23 890
Produits constatés d'avance	323	
Total IV	2 078 767	2 058 374
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 825 901	4 924 978

Annexe 

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RESIDENCE SAINTE FAMILLE TEILLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 4 825 901 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 89 530 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association de gestion de la résidence de la Sainte Famille, régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour but de concevoir, d'entreprendre et gérer tout projet, toute activité et tout immeuble concourant au soutien, à l'aide et à l'accompagnement des personnes âgées, handicapées et plus largement de toute population ayant un besoin social, médico-social ou sanitaire.

L'association peut réaliser toute action économique conforme à la législation et réglementation en vigueur qui lui permette de poursuivre son objet social.

L'association gère l'EHPAD « Résidence Sainte Famille » situé à l'adresse du siège social de l'association. Il accueille des résidents pour des séjours permanents et temporaires.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, au règlement ANC n° 2018-06, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, et au règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changements comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifié par le règlement ANC n° 2023-03, s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, ASS RESIDENCE SAINTE FAMILLE TEILLE présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés.

Ainsi :

- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 649 Remboursement de charges de personnel figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les avantages en nature accordés aux cadres et employés sont comptabilisés au compte 641900 Avantages en nature dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- la quote-part de subvention virée au résultat est comptabilisée au compte 747 dans la rubrique « Subventions d'exploitation » du compte de résultat,
- les indemnités d'assurances sont comptabilisées au compte 758 Indemnités et autres produits figurant dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat,
- la valeur nette comptable est comptabilisée au compte 657 dans la rubrique « Autres charges » du compte de résultat.

Incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Les changements de méthodes comptables consécutifs à la première application du règlement ANC n°2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025. Ils ont généré un reclassement de la quote-part de subventions virée au résultat de 60 960 euros du poste « Produits exceptionnels » au poste « Subventions d'exploitation », un reclassement de la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés de 19 739 euros du poste « Charges exceptionnelles » au poste «

Règles et méthodes comptables

Autres charges », un reclassement des indemnités d'assurances de 3 652 euros du poste « Transferts de charges » au poste « Autres produits » et un reclassement des aides d'apprentissage de 25 899 euros du poste « Transferts de charges » au poste « Subventions d'exploitation ».

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

* Aménagements des terrains : 10 à 15 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les constructions "Jardins de la Clavellerie" ont été amorties selon la méthode des composants comme suit :

- * Plomberie, sanitaires : 15 ans
- * Cloisons sèches : 30 ans
- * Peinture, revêtements de sols : 10 ans
- * Carrelage, faïence : 15 ans
- * Terrassement, gros oeuvre : 50 ans

Les travaux de restructuration du 3ème étage ont été amortis selon la méthode des composants comme suit :

- * Electricité, chauffage, sanitaires : 20 ans
- * Plafonds : 15 ans
- * Cloisons sèches : 30 ans
- * Peintures : 10 ans
- * Revêtements de sols, carrelage : 15 ans
- * Menuiseries intérieures : 10 ans
- * Gros oeuvre : 50 ans

Règles et méthodes comptables

Les travaux d'extension du Cantou et de la salle à manger ont été amortis selon la méthode des composants comme suit :

- * Electricité : 20 ans
- * Cloisons sèches : 30 ans
- * Peintures : 10 ans
- * Revêtements de sols, carrelage : 15 ans
- * Charpente / menuiserie : 20 ans
- * Gros oeuvre : 50 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 475		1 000	30 475
Immobilisations incorporelles	31 475		1 000	30 475
- Terrains	550 904			550 904
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	7 289 391			7 289 391
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	1 068 443	140 733	5 003	1 204 173
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	1 266 009	31 849	9 314	1 288 543
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	85 965			85 965
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	98 149	10 223		108 372
- Emballages récupérables et divers	11 282			11 282
- Immobilisations corporelles en cours	10 407	42 671	8 667	44 411
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 380 550	225 475	22 984	10 583 041
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	10 412 026	225 475	23 985	10 613 516

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		8 667		8 667
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		216 808		216 808
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		225 475		225 475
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		8 667		8 667
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service	1 000	14 317		15 317
Diminutions de l'exercice	1 000	22 984		23 985

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 456	3 525	1 000	22 980
Immobilisations incorporelles	20 456	3 525	1 000	22 980
- Terrains	61 710	6 786		68 496
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	5 018 685	231 352		5 250 037
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	526 812	83 720	5 003	605 529
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	859 014	85 954	7 990	936 978
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	79 131	2 199		81 329
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 091	12 263		60 354
- Emballages récupérables et divers	7 937	530		8 467
Immobilisations corporelles	6 601 379	422 804	12 993	7 011 191
ACTIF IMMOBILISE	6 621 835	426 329	13 993	7 034 171

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 394 414 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	321 956	321 956	
Autres	48 606	48 606	
Charges constatées d'avance	23 852	23 852	
Total	394 414	394 414	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 119
Rrr a obtenir et avoirs	14 774
Org.soc.autr.prod.a rec.	16 573
Interets courus a recev.	8 625
Total	42 091

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 108 669				1 108 669
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales	846 682	162 637			1 009 319
RAN hors activités sociales	154 625	17 844			172 468
RAN des activités sociales	409 157	-431 704			-22 547
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	17 844	-17 844	89 293		89 293
Exc.ou Déficit des activités sociales	-269 067	269 067		178 823	-178 823
Situation nette	2 267 909		89 293	178 823	2 178 379
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	329 756			51 744	278 013
Provisions réglementées	97 632				97 632
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	2 695 297		89 293	230 567	2 554 023

FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE : 1 108 669 €

Ils correspondent à :

- Valeur du patrimoine intégré : 460 141 €
- des autres fonds propres anciens : 648 528 €

RESERVES : 1 009 319 €

Elles correspondent à :

- Excédent affecté à l'investissement section Hébergement : 119 336 €
- Excédent affecté à l'investissement section Dépendance : 21 636 €
- Réserves de compensation des déficits : 777 236 €
 - > dont section hébergement : 0 €
 - > dont section dépendance : 0 €
 - > dont section soin : 777 236 €
- Excédent affecté à la couverture du besoin en fonds de roulement : 91 110 €
 - > dont section hébergement : 91 110 €

REPORT A NOUVEAU : 149 922 €

Ils correspondent à :

- Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée : - 22 546 €
 - > dont report à nouveau avant cpom section soin : 68 313 €
 - > dont report à nouveau section hébergement : - 698 659 €
 - > dont report à nouveau section dépendance : - 356 390 €

Notes sur le bilan

> dont retraitement des subventions affectées à des biens renouvelables (anciens comptes 1026 et 1036) : 964 190 €

- Report à nouveau des autres activités (La Clavellerie) : 172 468 €

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions	97 632			97 632
Total	97 632			97 632
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Provision réglementées :

- Couverture du BFR des ESSMS : 64 107 euros

- Produits financiers des ESSMS : 33 525 euros

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	4 410			2 383	2 028
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	155 497	23 389			178 886
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	159 907	23 389		2 383	180 914
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		23 389		2 383	
Financières					
Exceptionnelles					

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Convention collective : Hospitalisation privée à but non lucratif
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux de revalorisation des salaires : 1%
- Table de mortalité : INSEE 2018-2020

Ces engagements s'élèvent à 178 886 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 078 767 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 391 986	200 399	810 968	380 619
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	48 733	48 733		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 231	126 231		
Dettes fiscales et sociales	472 224	472 224		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	39 270	39 270		
Produits constatés d'avance	323	323		
Total	2 078 767	887 180	810 968	380 619
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	119 535			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	176 633			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs, fact.non parvenues	20 542
Dettes prov.cong.a payer	155 077
Personnel autres charges a payer	44 609
Ch.soc.dette cong.a payer	77 114
Org.soc.autr.charg a paye	19 182
Etat charges a payer	6 543
Total	323 068

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	23 852		
Total	23 852		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatees avance	323		
Total	323		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 880 euros

Détermination de l'excédent ou du déficit effectif global

	N	N-1
Résultat comptable	-89 530	-251 224
Reprise du résultat antérieur (*)		
Excédent ou déficit effectif global	-89 530	-251 224
Dont résultat effectif sous gestion propre	89 293	17 844
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-178 823	-269 067
(*) reprend par défaut le solde des comptes 6892 diminué du solde des comptes 7892.		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	178 886
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	178 886

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Emprunt 800 K€ - Caution solidaire Commune de TEILLE 50%	157 420
Emprunt 800 K€ - Caution solidaire Conseil général de Loire Atlantique 50%	157 420
Emprunt 392 K€ - Caution solidaire Commune de TEILLE 100%	137 256
Emprunt 380 K€ - Caution solidaire Commune de TEILLE 100%	199 659
Emprunt 285K€ - Caution solidaire Commune de TEILLE 100%	172 978
Emprunt 633 K€ - Caution solidaire Commune de TEILLE 50%	99 309
Emprunt 633 K€ - Caution solidaire Conseil Général de Loire Atlantique 50%	99 309
Emprunt 400 K€ - Caution solidaire Commune de TEILLE 100%	253 175
Avals et cautions	1 276 525
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	1 276 525

Donations

Détail des legs, donations et assurances-vie

	Montant
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	78 965
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 500
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	798
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	798
Solde de la rubrique	80 465

Autres informations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
<i>Fonds dédiés Tabl</i>	11 399	11 399			798	12 197	
Sous total	11 399	11 399			798	12 197	
Sous total							
TOTAL	11 399	11 399			798	12 197	